



Communiqué de Presse de Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées

Répondre à l'urgence du logement social

3 millions de personnes mal logées, 10 millions qui rencontrent des difficultés liées au logement, des loyers qui augmentent de 3% tous les ans, tels sont les chiffres rappelés par Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées, lors de son intervention sur le projet de loi de mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social.

Ce texte, adopté par l'Assemblée Nationale par 156 voix contre 36, répond aux engagements pris par le Président de la République de porter la production de logements en 5 ans à 2.5 millions de nouveaux logements intermédiaires et sociaux, dont 150 000 logements très sociaux et étudiants. Un objectif dont l'atteinte nécessitera la mobilisation de nouvelles ressources foncières par la mise à disposition par l'Etat de terrains et immeubles avec une forte décote pouvant aller jusqu'à la gratuité. Le relèvement de l'objectif de 20 à 25 % de logement social par commune, et le quintuplement des pénalités pour les communes qui se refusent à participer à cet effort national permettront aussi de favoriser la mixité sociale.

Ces mesures, ajoutées à celles déjà prises concernant l'encadrement des loyers à la relocation, la suppression des droits à construire et le relèvement du plafond du livret A, constituent selon la députée « *une première réponse à la hauteur de la grave crise du logement de notre pays* », bien que beaucoup reste à faire en particulier sur les dispositions entourant le retour sur le marché des logements vacants.

Enfin, au-delà de répondre à l'urgence sociale, ce projet de loi obéit aussi à une urgence économique par la relance de l'activité dans le secteur du bâtiment qui connaît de grandes difficultés liées à la crise. Autant de raisons qui justifient « *un vote favorable des députés du groupe Radical, Républicain Démocrate et Progressiste* ».